

EPREUVE D'EXPRESSION ORALE EN COURS D'ANNEE

à partir de la session 2014



Bulletin Officiel n°4 du 23 janvier 2014

Calendrier	Les enseignants organisent cette évaluation à partir du mois de février de l'année de terminale. La date de l'épreuve est annoncée aux candidats.
Passation	Les épreuves en cours d'année sont conduites par l'enseignant de la classe concernée. Lorsqu'une situation particulière l'exige, une organisation différente peut toutefois être mise en place.
Modalités	Les candidats sont informés par leur professeur des objectifs visés par l'évaluation et des conditions de son déroulement préalablement à sa mise en œuvre.
Temps de préparation 10 minutes	Le candidat tire au sort une des quatre notions du programme étudiées dans l'année. On n'indique pas de problématique au candidat.
Prise de parole en continu 5 minutes	Le candidat présente la notion telle qu'elle a été illustrée par les documents étudiés dans l'année. Le candidat vient à l'épreuve sans document.
Interaction orale 5 minutes	La prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par le professeur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Il s'agit de rebondir aux propos du candidat pour lui permettre d'explicitier davantage des points traités de manière un peu rapide ou superficielle.
Evaluation	Pour chaque candidat, le professeur conduit son évaluation à partir de la fiche nationale d'évaluation et de notation (notée sur 20) correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée. Cette fiche a le même statut qu'une copie d'examen. Les candidats peuvent demander à avoir connaissance de cette fiche une fois les résultats du baccalauréat proclamés. Accéder aux grilles d'évaluation À l'issue de cette évaluation, le professeur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.